



COMMUNE de MANZIAT (Ain)

PROCES-VERBAL de SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 14 décembre 2011, 19H00.

Date de la convocation : 8 décembre 2011

Nombre de membres en exercice : 18

Présents: DESROCHES Daniel, ARNAL Stéphane, BOYAT Denis, BOYAT Marie-Eve, BOYAT Thierry, CATHERIN Christian, CATHERIN Denis, CATHERIN Pascale, DESMARIS Ludovic, DUBY François, FEYDEL Josiane, LACROIX Christian, LARDET Denis, LAURENT Jean, PENIN Jacques, VOISIN Luc.

Absents excusés : COULON Arnaud, FAVRE Olivier, DESMARIS Ludovic et DUBY François pour les 3 premiers points.

Pouvoirs :

Président de séance : DESROCHES Daniel

Secrétaire de séance : ARNAL Stéphane

Monsieur le Maire commence par remercier les frères CATHERIN qui ont prêté à la Commune leur Merlot pour l'installation des illuminations.

☒ Procès-verbal de la séance du 23 novembre 2011: Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de cette séance à mains levées et à l'unanimité (13 voix car Thierry BOYAT n'arrivera que pour la 1ere délibération).

☒ Procès-verbal de la séance du 29 novembre 2011: Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de cette séance à mains levées avec 12 voix pour et 1 abstention d'un conseiller étant absent lors de cette séance.

1) Engagement pour 2012 sur les travaux d'aménagement de l'entrée Nord de la RD 933

Monsieur le Maire explique au Conseil que pour pouvoir demander les subventions envisageables pour les travaux de la RD 933, le Conseil doit désormais se positionner. Le projet initial comportait l'aménagement des entrées Nord et Sud de l'agglomération, or en raison des coûts il a été décidé de privilégier l'entrée Nord. En revanche un plateau a été ajouté aux Millets, en plus de ceux du monument et des Borjons. Les deux côtés de la chaussée seront refaits. Les travaux se feront en deux tranches, avant et après le monument, en relation avec le SIEA qui s'occupe de l'enfouissement des réseaux. Le Conseil Général fera également la bande de roulement pour chaque tranche.

Le projet arrêté par la Commission pour l'entrée Nord s'élève à 453 322€ HT soit 542 173.11€ TTC. La 1ere tranche concernant l'année 2012 s'élèvera à 229 649€ HT et la 2^{ème} tranche, qui sera effectuée en 2013, s'élèvera à 223 672.40€ HT.

Le financement s'effectuera sur la base d'un autofinancement de 399 182 € HT à l'opération 143, avec l'aide de la DETR de 24 500 € (30% du plafond de 70 000€) et du CDRA de 29 640€ (30% du montant subventionnable).

Le Conseil, à mains levées et à l'unanimité, s'engage à inscrire au budget 2012 et ensuite au budget 2013 à l'opération 143 ces travaux, et donc à les exécuter dans les temps.

Le Conseil autorise ensuite Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions que le projet serait susceptible d'obtenir :

- l'aide de l'Etat au titre de la DETR ;

- l'aide du Conseil Général au titre de la Dotation Territoriale et des amendes de police ;

- l'aide de la Région et du Syndicat Mixte Bresse Revermont Val de Saône au titre de l'aménagement des espaces publics de qualité (Action 12-1 du CDRA)

2) Mise en souterrain des réseaux télécoms le long de la RD 933 : 2^{ème} tranche.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le SIEA se propose de prendre en charge la maîtrise d'ouvrage des travaux d'amélioration esthétique des réseaux le long de la RD 933.

La 1^{ère} tranche de travaux a été engagée et est actuellement en cours de réalisation. La 2^{ème} tranche de travaux concernerait la longueur des feux tricolores au hameau des Borjons, et la 3^{ème} tranche demandée par la Commune concernerait les Borjons à la sortie du village.

Pour la 2^{ème} tranche, il faut désormais s'engager sur le plan de financement proposé par le SIEA. Les montants à la charge de la commune sont donc :

- travaux pour le réseau basse tension : 22 200€ TTC
- travaux pour le réseau de télécommunication : 31 500€ TTC.

Le Conseil, à mains levées et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à faire procéder à la réalisation des travaux de la 2^{ème} tranche, et notamment des travaux de génie civil de télécommunication, et à signer une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage au SIEA.

Denis LARDET ajoute qu'il faudra que l'installation des coffrets d'éclairage soit contrôlée. Il faudra aussi que l'éclairage fonctionne sur horloge astronomique. L'éclairage a été étudié avec la SMEE et avec le SIEA sur la Commune, il faudra donc que ce nouvel éclairage soit cohérent avec les projets de rénovation de l'éclairage.

Pascale CATHERIN précise que le SIEA subventionne 60% de 1375€ par poteau. Le projet validé comporte 30 poteaux qui seront tous installés du même côté de la route. De plus il y en aura 6 à installer sur le chemine de Nabrion, et un prolongement de réseau à faire. En effet le réseau est installé pour 4 poteaux depuis une dizaine d'années et deux maisons se sont ensuite rajoutées.

3) Installation d'un système d'alarme pour la mise en sécurité des locaux techniques.

Monsieur le Maire explique au Conseil que l'assurance de la Commune GROUPAMA propose un système d'alarme pour la protection des locaux techniques géré par société Activeille. Cette alarme serait reliée au centre d'intervention Activeille, qui transmettrait immédiatement l'information en cas d'effraction.

La proposition faite comprend :

- la mise à disposition du matériel
- la surveillance 24h/24 et 7jours/7 par GSM
- le test journalier de l'installation
- l'interpellation et l'écoute à distance en cas d'alarme
- l'appel du réseau de proximité désigné dans les consignes (3 personnes à désigner)
- le déclenchement de l'intervention des forces de l'ordre en cas de levée de doute positive
- la garantie de l'installation des pièces et main d'œuvre durant le contrat
- la télémaintenance de l'installation.

L'installation serait faite pour un coût d'installation de 106€ TTC et ensuite un abonnement mensuel de 53.33€ TTC. L'abonnement est renouvelable tacitement tous les ans.

Monsieur le Maire propose au Conseil de s'engager pour un an afin de tester le système, et si cela ne convient pas ne pas renouveler l'engagement.

Le Conseil, à mains levées et à l'unanimité, est d'accord pour faire procéder à l'installation de ce système, et autorise Monsieur le maire à signer le contrat et tous les actes s'y rapportant.

Arrivée de Ludovic DESMARIS et François DUBY.

4) Désignation des membres de la commission intercommunale des impôts directs

Monsieur le Maire explique au Conseil que la CCPB est dans l'obligation de créer une Commission Intercommunale des Impôts Directs, composée de 11 membres, le Président et 10 commissaires titulaires. Cette obligation résulte du Code général des impôts pour les communautés levant la fiscalité professionnelle unique.

Cette commission sera créée au 1^{er} avril 2012. La Commune de MANZIAT doit donc désigner deux personnes titulaires et deux suppléantes. Elle peut également proposer des personnes domiciliées en dehors du périmètre de la CCPB en complément. Les commissaires seront ensuite désignés par le directeur départemental des finances publiques sur la liste de contribuables dressée par la CCPB

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle de l'organe délibérant de la CCPB.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La commission aura pour tâche de se substituer aux commissions communales des impôts directs de chaque commune membre pour les points suivants :

- Désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers assimilés;
- Emission d'un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposés par l'administration fiscale.

Monsieur le Maire demande donc aux conseillers municipaux s'ils sont intéressés pour être désignés et faire partie de cette commission. Luc VOISIN explique alors qu'il serait plus intéressant que ce soient des professionnels qui se désignent. Ils connaissent en effet mieux la fiscalité qui s'applique à ces locaux et seront mieux à même d'aider aux réévaluations.

Le Conseil décide donc de procéder à un appel par le biais du site internet. De plus une lettre sera envoyée personnellement aux professionnels de la Commune, les invitant à se désigner en Mairie.

5) Révision de la composition des commissions et des délégations de la Commune

Monsieur le Maire propose aux conseillers de faire le point sur la composition des commissions et sur les délégations. Si certains souhaitent quitter des commissions pour en rejoindre d'autre, ils peuvent le proposer.

Les commissions se présentent désormais ainsi :

⇒ Commission VOIRIE - Responsable : Pascale CATHERIN

Membres : Thierry BOYAT, Jacques PENIN, Ludovic DESMARIS, Denis CATHERIN, Jean LAURENT, Stéphane ARNAL
 ⇒ Commission FINANCES - Responsable : Daniel DESROCHES
 Membres : Josiane FEYDEL, Pascale CATHERIN, Denis LARDET, Denis BOYAT, Jean LAURENT, Luc VOISIN, François DUBY, Denis CATHERIN
 ⇒ Commission ASSAINISSEMENT - Responsable : Jean LAURENT
 Membres : Denis BOYAT, Arnaud COULON, Denis LARDET, François DUBY, Jacques PENIN, Josiane FEYDEL, Denis CATHERIN
 ⇒ Commission EMBELLISSEMENT - Responsable : Daniel DESROCHES
 Membres : Thierry BOYAT, Josiane FEYDEL, Olivier FAVRE, Ludovic DESMARIS, Denis BOYAT, Pascale CATHERIN
 ⇒ Commission BATIMENTS - Responsable : Denis LARDET
 Membres : Arnaud COULON, François DUBY, Pascale CATHERIN, Christian CATHERIN, Ludovic DESMARIS
 ⇒ Commission URBANISME - Responsable : Denis LARDET
 Membres : Marie Eve BOYAT, Christian CATHERIN, Jean LAURENT
 ⇒ Commission CULTURE, LOISIRS, EDUCATION, SPORT - Responsable : Josiane FEYDEL
 Membres : François DUBY, Marie Eve BOYAT, Christian LACROIX, Denis BOYAT, Olivier FAVRE
 ⇒ Commission COMMUNICATION - Responsable : Denis BOYAT
 Membres : Jacques PÉNIN, Josiane FEYDEL, Christian LACROIX, Stéphane ARNAL, Pascale CATHERIN
 ⇒ Commission MANIFESTATIONS - Responsable : Pascale CATHERIN
 Membres : Josiane FEYDEL, Denis BOYAT
 ⇒ Commission ESPACE DU CHENE - Responsable : Denis LARDET
 Membres : Arnaud COULON, Josiane FEYDEL, Pascale CATHERIN, Marie Eve BOYAT, Christian CATHERIN, Denis BOYAT, François DUBY
 ⇒ Commission d'Appel d'Offres :
 3 titulaires : Jacques PENIN, Denis LARDET, Josiane FEYDEL

Les délégations se présentent désormais ainsi :

⇒ Syndicat des eaux de la Basse Reyssouze :
 2 titulaires : Pascale CATHERIN et Jean LAURENT
 2 suppléants : Jacques PÉNIN et Denis CATHERIN
 ⇒ Syndicat d'endiguement de Pont de Vaux à Feillens :
 3 titulaires : Thierry BOYAT, Stéphane ARNAL et Christian CATHERIN
 1 suppléant : Pascale CATHERIN
 ⇒ Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain :
 1 titulaire : Denis LARDET
 1 suppléant : François DUBY
 ⇒ Association de gestion de la MARPA :
 2 titulaires : Christian LACROIX et Jacques PENIN
 ⇒ Communauté de Communes du Pays de Bâgé :
 4 titulaires : Daniel DESROCHES, Josiane FEYDEL, Pascale CATHERIN, Arnaud COULON
 4 suppléants : Jean LAURENT, Thierry BOYAT, François DUBY, Jacques PENIN.
 ⇒ Comité Consultatif des Sapeurs Pompiers Volontaires :
 4 titulaires : Denis LARDET, Denis BOYAT, Denis CATHERIN, Daniel DESROCHES
 ⇒ Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :
 Président : Daniel DESROCHES
 4 titulaires : Thierry BOYAT, Marie Eve BOYAT, Olivier FAVRE, Pascale CATHERIN
 ⇒ Comité de Jumelage :
 1 titulaire : Christian CATHERIN
 1 suppléant : Ludovic DESMARIS

- ⇒ Correspondant de la "Prévention Routière" : Ludovic DESMARIS
- ⇒ Correspondant "Défense" : Pascale CATHERIN
- ⇒ Correspondant "Office du tourisme » : Josiane FEYDEL

Monsieur le Maire évoque ensuite le CCAS. Pour lui celui-ci a peu d'utilité en tant que tel car il ne réalise pas d'actions. Il invite donc le CCAS à se réunir et à penser aux actions qui pourraient être menées. Le problème actuel est aussi que l'argent ne provient que de la subvention de la Commune. Il faudrait donc réfléchir aux moyens de faire de nouvelles recettes. Il est vrai qu'il y a déjà de nombreuses manifestations sur la Commune et qu'il ne sera pas facile d'innover pour faire vivre le CCAS. Il faudra aussi, si ce dernier décide de mettre en place de vraies actions, bien définir sur quels critères une aide sera donnée. Ce sujet sera remis à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

Comptes rendus des commissions

⇒ Commission assainissement : Jean LAURENT explique au Conseil que la DDT a remis en cause l'orientation du projet. Merlin avait préparé deux propositions, où la station était implantée contre la station actuelle, en zone inondable. Il nous proposait une version avec centrifugeuse et une avec roseaux, le tout se déversant ensuite dans le ruisseau partant vers la Loeze. Or il faut maintenant tenter de déplacer la station en zone non inondable, ce qui supposerait d'entamer une procédure d'expropriation d'agriculteurs. De plus nous devons étudier la possibilité d'élimination de l'eau sortant par infiltration et non plus par déversement dans la Loeze. Cela suppose de demander à la Préfecture la nomination d'un hydrogéologue, ce qui semble encore être une procédure longue. La DDT a soutenu que le dépassement des délais serait dans ce cas accepté, car ce serait pour présenter un projet plus cohérent.

⇒ Commission Espace du Chêne : Denis LARDET présente l'avant projet sommaire de la salle, tel que validé avec l'architecte. Il projette les plans au Conseil. Il précise également que le permis de construire sera déposé dernière semaine de décembre ou première de janvier.

⇒ Commission CLES : Josiane FEYDEL présentera lors du prochain conseil les projets qui ont été proposés par les enfants pour l'aménagement du skate park.

Le concours de vitrines est en cours, le diaporama sera refait pour le banquet des anciens, une conférence sur la lecture est en préparation, la commission rencontrera l'EBS et la Jeanne d'ARC à leur demande, Mme QUIVET souhaite toujours tenter les cours de QI GONG sur la Commune, la commission étudiera les subventions qui sont données aux associations durant l'année afin de tenter de définir un système plus cohérent, un bilan des cours informatiques sera fait avec les deux bénévoles.

⇒ Commission Communication : Denis BOYAT annonce aux conseillers que les bulletins, calendriers et Manziat infos seront à récupérer vendredi en Mairie. La fréquentation du site internet continue de progresser et l'article le plus lu concerne le projet de salle des fêtes. Les deux PC de la mairie qui ne servaient plus ont été nettoyés et sont à disposition des pompiers et du restaurant scolaire.

⇒ Commission Environnement : Monsieur le Maire explique au Conseil que des arbustes seront plantés à divers endroits de la commune, et notamment des rosiers sur le rond point.

Informations et questions diverses.

Monsieur le Maire annonce au Conseil que les horaires de la mairie changent au 1^{er} janvier 2012, pour ajouter le lundi après midi ouvert au public de 14h à 19h.

(Séance levée à 21h)

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Conseillers,